

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 22 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Nadia JAUZELON, Maire.

Etaient présents Nadia JAUZELON, Jean-Gilles RONDONNET, Laurent CABANES, Sébastien RAMBAUD, Joanna BAUDRE, Michaël BAUDRY, Patrick MORIN, Véronique DU COULOMBIER, Jean-Baptiste LARGEAU, Baptiste BOBIN, Guillaume GUÉRIN, Bruno CARDINAUD, Michel GRANDCHAMPS.

Absent : Marie-Hélène LARDJANE

Jean-Baptiste LARGEAU a été désigné secrétaire de séance

Date de la convocation : 16 septembre 2025

Ordre du jour :

- *Convention de partenariat pour la lutte collective contre les organismes nuisibles : ragondins et rats musqués*
- *Avis sur le projet de modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Déplacement (PLUi-D)*
- *Aménagement sécurité « Rue de la Couarde »*
- *Aménagement sécurité « Chemin Neuf à Irleau RD 123 »*
- *Feu d'artifice*
- *Mécanisme d'horloge de l'église*
- *Revêtement « Chemin de la Vigne »*
- *Questions diverses*

Approbation du conseil municipal du 7 juillet 2025

Madame Le Maire demande à l'assemblée s'il y a des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal 7 juillet 2025.

Joanna Baudre fait remarquer que, concernant le sujet de l'Aménagement sécurité « Rue de la couarde », il conviendrait de remplacer « par les riverains » par « des riverains ».

Sébastien Rambaud demande que dans les questions diverses sur le sujet « voirie », il soit précisé que l'entreprise Roche est intervenue sur « la route des bords de Sèvre ».

Aucune autre remarque n'étant formulée, le conseil municipal à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 7 juillet 2025 tel qu'il a été rédigé.

Convention de partenariat pour la lutte collective contre les organismes nuisibles : ragondins et rats musqués

(263-22-09-2025)

Madame Le Maire propose au conseil de mettre en place une campagne de régulation de nuisibles en partenariat avec FREDON 79.

Pour inciter les bénévoles à participer aux luttes collectives, La FREDON 79 propose de conventionner avec plusieurs communes, et le syndicat des propriétaires fonciers pour participer et financer sur le territoire de la commune, une lutte collective contre les organismes nuisibles : ragondins et rats musqués.

Pour encourager cette pratique, le syndicat des propriétaires fonciers s'engage à soutenir financièrement ces luttes collectives organisées sur le territoire des 9 communes du marais mouillés suivantes : Bessines, Magné, Sansais, Coulon, Le Vanneau-Irleau, Saint Georges de Rex, Saint Hilaire La Palud, Amuré et Arçais.

L'aide à la capture pour les bénévoles passerait à 5 euros :

- 1€ par la commune de Le Vanneau-Irleau
- 1€ par le syndicat des propriétaires fonciers
- 1€ par le SMBVSN
- 2€ par FREDON 79

Ces indemnités seront versées aux bénévoles en totalité par FREDON 79, une fois par an à l'issue de la campagne annuelle. FREDON 79 fera mention lors du versement, de la participation de chacun des financeurs ci-dessus.

FREDON 79 facturera alors la commune et le syndicat des propriétaires fonciers de manière globale pour l'ensemble des prises des bénévoles de la commune, à hauteur de leur participation ci-dessus.

Véronique Ducoulombier demande s'il y a une possibilité de prolonger au-delà du 31 décembre 2025 ?

Il est répondu que oui c'est prévu dans la convention, par tacite reconduction.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte la participation de la commune à hauteur de 1€ par ragondin piégé
- Autorise Madame Le Maire à signer la convention de partenariat qui entre en vigueur au 1^{er} juillet 2025 et pour le reste de l'année 2025

Avis sur le projet de modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Déplacement (PLUi-D)

(264-22-09-2025)

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles R. 153-5 puis L. 153-15, L. 153-16 et suivants ainsi que les articles L. 163-3 et suivants ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais annexés à l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2019 ;

Vu la délibération du conseil d'agglomération datant du 8 février 2024, approuvant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Déplacement (PLUi-D), puis modifié le 23 juin 2025 (Modifications n°1 et n°2) ;

Vu la délibération du conseil d'agglomération datant du 23 juin 2025, engageant la modification n°3 du PLUi-D ;

Vu le projet de modification n°3 du PLUi-D transmis pour avis le xx juillet 2025 ;

Conformément aux dispositions de l'article L. 153-40 du Code de l'Urbanisme, la commune est invitée à exprimer un avis sur ce projet de modification n°3 du PLUi-D. En l'absence de réponse, l'avis est réputé favorable.

Patrick Morin souligne que c'est plutôt bien, ça donne un peu de souplesse. Sébastien Rambaud trouve que c'est plutôt positif si on devait être amené à faire des modifications. Véronique Ducoulombier demande ce que signifie « OAP », il est répondu « Orientations d'Aménagement et de Programmation ».

Ainsi, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Emettre un avis au projet de modification n°3 du PLUi-D de la Communauté d'Agglomération du Niortais : Avis favorable à l'unanimité
- Autoriser le Maire, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Aménagement sécurité « Rue de la Couarde »

Madame Le Maire donne la parole à Laurent Cabanès qui informe que le 1^{er} septembre, la commission travaux s'est déplacée sur les lieux. Il expose au conseil les propositions de la commission : suppression du stop « impasse de l'Aumée », mise en place d'un panneau « voie sans issue » à l'angle de la rue de la Couarde et création de deux Stops sur la Rue de la Couarde afin de limiter la vitesse.

Concernant l'impasse de Caillolet, pas de stop comme demandé par les riverains mais la mise en place d'une écluse et d'un plateau surélevé. Rétrécissement de la chaussée et mise en place d'un sens prioritaire pour remonter la rue de la Couarde. Réalisation d'un chemin piétonnier en calcaire sur le bas-côté du lotissement. En attente d'un devis de chiffrage pour la réalisation de ces travaux. Madame Le Maire demande au conseil le passage à 30 km sur tout le bourg du Vanneau. Après délibération, par un contre et douze pour, le conseil valide le passage à 30 km. Un arrêté sera pris en ce sens.

Aménagement sécurité « Chemin neuf à Irleau RD 123 »

Laurent Cabanès fait part au conseil de l'entretien avec ID 79, il rappelle que pour cette route, on est soumis aux normes du Département néanmoins des aménagements sont possibles.

Mise en place à l'essai d'un dispositif de ralentissement par un système de doubles écluses, une en face de la boulangerie, l'autre côté terrain de foot. Cet aménagement provisoire est possible de 3 à 6 mois avec possibilité de le mettre en place fin octobre. La mise en place des panneaux est à la charge de la commune.

Sébastien Rambaud souligne que ce dispositif est plutôt positif, cela permet d'affiner l'emplacement définitif.

Jean-Baptiste Largeau demande comment on peut savoir si c'est concluant ? Il est répondu par le retour des habitants.

Feu d'artifice

Madame Le Maire demande au conseil si on peut mettre une réserve sur le feu d'artifice pour l'année prochaine. Compte tenu des prochaines échéances électorales, il sera trop tard pour le commander en avril.

Le conseil valide la réservation du feu d'artifice

Mécanisme de l'horloge de l'église :

Jean Gilles Rondonnet fait part au conseil que l'ancien mécanisme de l'horloge est restauré et installé à l'église. Afin qu'il soit protégé et pour être mis en exposition à l'église il est nécessaire de le déposer dans un meuble vitrine. Un devis a été demandé au Menuisier d'Arçais. Le devis s'élève à 4 298.00 € HT soit 5 157.60 € TTC (meuble en chêne, verre sécurisé).

Après délibération, le conseil valide à l'unanimité le devis tel que présenté.

Revêtement « chemin de la vigne »

Le conseil municipal confirme son engagement quant à la prise en charge de la réfection du chemin de la Vigne. Cependant, il convient d'attendre que toutes les constructions soient faites.

Questions diverses

a. Voiries

Réfection des chemins en point à temps : il faudra rajouter 3 tonnes à la commande en plus de la tonne restante pour terminer les travaux. Il faut attendre une météo plus clémence pour pouvoir reprendre les travaux.

Suite aux travaux d'aménagement du bourg du Vanneau, de l'enrobé supplémentaire avait été demandé au Département pour les deux entrées du bourg du Vanneau. Laurent Cabanès informe que le sujet est mis à l'ordre du jour du budget 2026 du conseil départemental.

b. Fibre

Mise en place de la fibre : 80% des parcelles de la commune sont actuellement raccordables. Les lignes de cuivre existantes devront être déposées à la fin 2027.

c. Adressage

L'adressage est en cours de réalisation par Nadia et Jean Gilles, environs 80 adresses sont validées.

d. Taille des saules au Port du Vanneau

Un devis a été réalisé par monsieur Deschamps pour tailler les saules => 1500€. La commune recherchera des bûcherons pour couper les branches au sol.

Bourse au bûcheronnage : don de bois par la commune

Bruno Cardinaud estime qu'il est possible d'en broyer une partie.

Madame Le Maire souhaite relayer l'information par les journaux, panneaupocket, internet, pour faire appel à des bûcherons et des personnes intéressées par ce bois.

e. Site internet

Une nouvelle version du site internet sera bientôt disponible à compter de mi-octobre. Actuellement NET15 héberge le site + nom de domaine. Après mise en service du nouveau site, NET15 conservera le nom de domaine et intramuros hébergera le site.

f. Salle d'Irleau

La salle d'Irleau est dotée de nouvelles chaises. Madame Le Maire informe qu'elle a été sollicitée pour les anciennes chaises par l'association du Château Coudray-Salbart. Laurent Cabanès demande si des associations de notre commune ne sont pas intéressées ?

Madame Le Maire répond que les associations bénéficient des salles disposant de chaises. Le conseil donne son accord pour un don au Château Coudray-Salbart.

g. Drapeaux sapeurs-pompiers

Deux anciens drapeaux ont été retrouvés dont un qui a été offert par Monsieur Coirier, ancien maire, en 1889 pour le centenaire de la Révolution. Une restauration est possible avec l'aide de la Communauté d'Agglomération du Niortais. Le conseil valide.

h. Panneau d'accueil place de l'église

Guillaume Guérin informe que la commission embellissement attractivité s'est réunie pour réfléchir sur son contenu : plan simplifié des villages avec des QR codes pour les chemins, les commerces et les points d'intérêts notamment les ports du vanneau et d'Irleau.

i. Vœux du Maire

La date retenue est le 17 janvier 2026 à 11h

j. Repas des aînés

La date retenue est le 24 janvier 2026 mais reste à confirmer. Une décision sera prise au prochain conseil pour savoir si un repas est retenu ou des paniers.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 20h15

Prochain CM : 3 novembre 2025

Nadia JAUZELON	Jean-Baptiste LARGEAU